



SOUTIEN SALARIAL POUR STAGE POSTDOCTORAL (6 mois)

Deux soutiens salariaux de 30 000 \$ offerts

Concours printemps 2022

La Faculté des sciences sociales offre **deux (2) soutiens salariaux d'une valeur de 30 000 \$ chacun** pour la réalisation d'un **stage postdoctoral d'une durée minimale de six (6) mois** auprès de membres du corps professoral régulier de la Faculté des sciences sociales.

L'objectif de ce soutien salarial est d'encourager les nouvelles et nouveaux titulaires d'un doctorat à obtenir un complément de formation et à s'ouvrir à de nouveaux horizons en recherche en participant aux travaux de recherche d'une professeure ou d'un professeur de la Faculté.

Le stage postdoctoral financé par ce programme de soutien financier est soumis à la [Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctorales et stagiaires postdoctoraux à l'Université Laval](#), politique précisée dans la [Directive applicable à l'accueil et à l'encadrement des stagiaires postdoctorales et stagiaires postdoctoraux à l'Université Laval](#). Le stage devra en respecter les règles durant toute sa durée.

Conformément à cette politique, le soutien salarial accordé par la Faculté est versé sous forme de salaire (et non de bourse). La somme de 30 000\$ couvre un stage d'une durée minimale de six mois à temps plein.¹

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- La personne récipiendaire du soutien salarial devra, dès le début du stage, être admise à titre de « stagiaire postdoctorale ou stagiaire postdoctoral », et donc satisfaire à l'ensemble des conditions d'admission liées à ce statut et qu'on retrouve dans la [Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctorales et stagiaires postdoctoraux à l'Université Laval](#). Une « admission conditionnelle au stage postdoctoral » au sens de cette politique sera autorisée.
 - Les personnes au statut de « chercheuse postdoctorale ou chercheur postdoctoral » ou de « stagiaire postdoctorale visiteuse ou stagiaire postdoctoral visiteur » (statuts définis par la politique) ne sont pas admissibles.
- Les personnes récipiendaires devront être encadrées par une ou un professeur régulier de la Faculté des sciences sociales et devront assurer une présence à temps complet et en continu durant un minimum de six mois, débutant au cours de l'automne 2022.
- Il est possible, par la voie de concours distincts, d'obtenir ce soutien salarial à, au plus, deux reprises, et seulement dans la mesure où la candidature répond toujours aux autres conditions d'admissibilité.

¹ La durée exacte du stage sera déterminée par le taux horaire du ou de la stagiaire. Ce taux horaire sera fixé en s'appuyant sur l'échelle de traitement de la convention collective de travail établie entre l'Université Laval et le Syndicat des travailleuses et travailleurs étudiants et postdoctoraux de l'Université Laval. Il est à noter que la Faculté des sciences sociales assumera la part de l'employeur (les avantages sociaux).



CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un comité d'évaluation étudie et classe les candidatures au mérite selon les critères d'évaluation suivants :

- **La qualité du dossier académique** : résultats scolaires, mentions d'honneur, prix, bourses et autres distinctions (20 points).
- **Qualité et pertinence du projet de recherche proposé** : pertinence théorique, scientifique et sociale du projet ; originalité du projet et retombées escomptées ; clarté des objectifs et hypothèses ; adéquation de la méthodologie avec les objectifs (30 points).
- **Qualité du dossier de réalisations scientifiques** : publications, communications, activités de transfert et de vulgarisation, autres réalisations à caractère scientifique (30 points).
- **Potentiel d'effet structurant pour le milieu d'accueil** : qualité de l'encadrement et de l'environnement de recherche ; adéquation du projet de stage avec la mission et les objectifs du milieu d'accueil ; leadership du milieu d'accueil dans le domaine (20 points).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter :

- Le curriculum vitae de la personne candidate.
- Le cas échéant, une lettre de la personne candidate (au plus une page) justifiant des ralentissements ou des interruptions de carrière. Cette lettre vise à permettre aux membres du comité de faire une évaluation équitable des candidatures.²
- Les relevés de notes **officiels** pour **toutes les sessions complétées** aux 2^e et 3^e cycles des études universitaires, sauf dans le cas des personnes qui ont fait un passage accéléré au doctorat, qui doivent, elles, fournir les relevés de notes des 1^{er} et 3^e cycles universitaires.
- Une copie du diplôme de doctorat. Si la thèse n'a pas été déposée au moment de la présentation de la demande, joindre un document attestant de l'autorisation du dépôt initial ou de l'acceptation de la thèse pour soutenance.
 - L'un ou l'autre de ces documents (diplôme, autorisation de dépôt initial ou acceptation pour soutenance) est obligatoire pour déposer une demande au présent concours.
- La description du programme de recherche de la personne candidate (maximum 3 pages).
 - Le texte doit être rédigé dans une police courante (p. ex. Calibri, Times New Roman), de 11 ou 12 points, avec des marges normales (entre 2,5 cm et 3 cm).
- Une lettre de la directrice ou du directeur du stage postdoctoral à l'Université Laval précisant notamment 1) le potentiel d'encadrement d'étudiantes et d'étudiants par la

² Dans le respect des valeurs de diversité et d'équité, l'Université Laval reconnaît que les interruptions de carrière et les situations personnelles comme un congé parental, un congé de maladie prolongé, des soins à un membre de la famille ainsi qu'un handicap peuvent avoir un effet sur la productivité et les réalisations en recherche. Les candidates et candidats sont ainsi invités à identifier et expliquer, le cas échéant, ces effets afin qu'ils soient pris en compte lors de l'évaluation de leur candidature.



ou le stagiaire et 2) le rôle de la ou du stagiaire au sein de son équipe.

- Une deuxième lettre d'appui à la candidature.

La personne candidate a la responsabilité de s'assurer que son dossier contient toutes les pièces requises. Les dossiers incomplets ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

DATE DE DÉPÔT DES DEMANDES

- **Le dossier complet** (à l'exception des lettres d'appui) doit être transmis à l'aide d'une plateforme électronique. Pour obtenir le lien vers cette plateforme, contactez recherche@fss.ulaval.ca en précisant le nom du concours pour lequel vous souhaitez postuler. Le dossier complet doit être téléchargé **au plus tard le 15 juin 2022** à 17 h (HAE).
- Les deux lettres d'appui doivent être transmises par courriel à recherche@fss.ulaval.ca, **au plus tard le 15 juin 2022** à 17 h (HAE).

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les personnes qui ont posé leur candidature ainsi que leur direction de recherche recevront une réponse à leur demande par courriel, environ six à huit semaines après la date de fin du concours. La décision du comité d'évaluation est sans appel.

COORDONNÉES

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse recherche@fss.ulaval.ca.